

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 octobre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4067)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 72

présenté par

Mme Dion, M. Accoyer et M. Francina

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 15, après le mot :

« services »,

insérer les mots :

« publics et des services au public ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La notion de « services » est trop vague. Il convient de préciser les types de service qui devront être réévalués, notamment les services publics. Tel est l'objet de cet amendement.